



**Réunion conjointe des conseils d'administration du
PNUD/UNFPA, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM
4 et 7 février 2011
New York**

**Efficacité des interventions d'urgence et de la transition vers le
redressement et le développement à long terme : les enseignements tirés
de l'expérience**

Annexe: Le cas du Libéria

1. La République du Libéria, située en Afrique de l'Ouest, est bordée par la Sierra Leone, la Guinée et la Côte d'Ivoire, et par l'océan Atlantique. Elle a une population de 3,5 millions d'habitants¹ et une superficie terrestre de 111 369 km². Le comté de Montserrado, où se trouve la capitale Monrovia, est le plus peuplé du pays, avec 1,1 million d'habitants, suivi du comté de Nimba, qui compte 462 026 résidents. La population nationale comprend 16 groupes ethniques autochtones et différentes minorités étrangères. Selon les données du recensement de 2008, le taux de croissance démographique du Libéria est de 2,1 pour cent. La population du Libéria compte, comme celle des pays voisins, une importante proportion de jeunes : la moitié de la population a moins de 18 ans.

2. Le Libéria possède un patrimoine riche et varié pour ce qui est des ressources naturelles, une importante diversité biologique, une végétation luxuriante et un climat favorable à l'agriculture. Il présente en outre un potentiel énorme en matière de gisements miniers, d'écotourisme et de culture vivrière et commerciale. Cependant, après des décennies marquées par une mauvaise gestion de l'économie et une pénurie d'investissements dans le domaine social, le tout exacerbé par deux guerres civiles, le capital humain du pays s'est profondément dégradé, tout comme les infrastructures sociales et les avoirs productifs.

Contexte

3. L'histoire du Libéria est sans équivalent en Afrique : ce pays a été fondé en 1821 par des esclaves américains affranchis avec l'aide d'une organisation privée, la Société américaine de colonisation, avec comme postulat que les anciens esclaves américains y jouiraient de davantage de liberté et d'égalité qu'aux États-Unis d'Amérique. Le Libéria est, avec l'Éthiopie, le seul pays d'Afrique à n'avoir jamais été colonisé par un pays étranger.

4. En 1980, un coup d'état militaire orchestré par Samuel K. Doe a renversé le président en exercice, William R. Tolbert, marquant le début d'une période d'instabilité qui a débouché, en 1989, sur la première guerre civile du Libéria. Au cours de ce conflit, Charles Taylor, après être entré dans le comté de Nimba avec l'appui de combattants de pays voisins, s'est assuré rapidement le contrôle d'une bonne partie du pays, bénéficiant du soutien déterminé de la population locale, déçue par le gouvernement Doe.

5. À l'issue d'une insurrection sanglante dont il est sorti victorieux, Charles Taylor a été élu président en 1997. Cependant, son gouvernement, au fonctionnement déficient, s'est trouvé dès 1999 engagé dans un nouveau cycle de guerre civile qui a duré jusqu'à 2003, tandis que différents groupes rebelles prenaient le contrôle des deux tiers du pays. Sous l'effet des pressions accrues exercées par la communauté internationale, Charles Taylor a démissionné et s'est enfui au Nigéria en août 2003. Après son départ, les factions rivales ont signé un accord de paix global, et une force de maintien de la paix de 15 000 hommes a été déployée par la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Un gouvernement de transition a été constitué et, en 2005, des élections libres et démocratiques ont conduit à la présidence la première femme chef d'État du continent africain, Ellen Johnson Sirleaf. Charles Taylor est actuellement traduit devant la Cour pénale internationale de La Haye pour répondre d'accusations de crimes de guerre.

¹ Recensement national de la population et des logements, 2008.

6. Aujourd'hui, le Libéria jouit d'une stabilité sociale et politique relative et la sécurité s'y est améliorée. Ce résultat est en grande partie le fruit de l'action du gouvernement, qui bénéficie du soutien politique, financier et militaire de la communauté internationale en vue de renforcer l'autorité civile dans l'ensemble du pays pour en assurer le redressement progressif.

Le Libéria, État fragile

7. Depuis la mise en place du nouveau gouvernement, en 2005, la paix, la sécurité et la stabilité sociale et politique se sont raffermies. Cependant, en dépit des progrès sensibles accomplis dans la mise sur pied d'institutions publiques, le renforcement de l'appareil de sécurité et les investissements destinés à renforcer les capacités nationales, le Libéria continue de se heurter à de grosses difficultés dans les domaines du redressement et du développement. Il reste un État fragile, notamment en raison de l'instabilité politique qui règne en Afrique de l'Ouest et qui touche particulièrement la Côte d'Ivoire et la Guinée, mais aussi des élections nationales prochaines, du manque de cohésion nationale, des gros problèmes de sécurité qui se posent et du transfert des responsabilités de la MINUL à des organismes des Nations Unies. La pauvreté généralisée, conjuguée au taux de chômage de 25 pour cent² enregistré parmi l'importante population de jeunes du pays, risque de mettre en péril la paix et la stabilité. Selon le Rapport mondial sur le développement humain publié récemment, le Libéria est l'un des pays les plus pauvres au monde et il occupe le 162^e rang sur 169 pays au classement de l'indice de développement humain établi par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour 2010.

8. En juillet 2009, le Programme national de désarmement, de démobilisation, de réadaptation et de réintégration a officiellement pris fin, et en décembre 2009, la Commission Vérité et réconciliation a publié son rapport final. C'est également en 2009 que le gouvernement, signataire de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), et ses partenaires internationaux ont jugé que la crise liée aux personnes déplacées était terminée.

9. Les principaux facteurs de fragilité au Libéria sont présentés ci-après.

Situation économique et sociale

- Au Libéria, les tensions ont souvent leur source dans les niveaux élevés de pauvreté et d'inégalité, conséquences de la dure lutte pour s'assurer des ressources et des possibilités d'emploi limitées. Le taux élevé de chômage et de sous-emploi chez les jeunes constitue un défi de taille, car il conduit à la formation d'une catégorie de population extrêmement instable et vulnérable, susceptible d'être manipulée par des mouvements insurrectionnels cherchant à saper la stabilité. En 2008, il est ressorti d'une enquête menée au moyen du questionnaire unifié des indicateurs de développement, conduite par le Ministère du travail et par l'Institut libérien de la statistique et des services d'information géographique, que 63 pour cent des Libériens vivaient en deçà du seuil de pauvreté, et 48 pour cent dans la misère. Il est donc

² Enquête démographique sur la santé, 2008.

indéniable qu'en améliorant les conditions de vie, on se doterait d'un outil puissant pour lutter contre les multiples facteurs de fragilité.

- La faiblesse des investissements dans le secteur agricole, aggravée par les différends concernant la propriété foncière, représente une menace sérieuse pour l'économie. Les services de vulgarisation agricole sont réduits à leur plus simple expression, de même que la panoplie d'incitations à travailler dans le secteur et les possibilités de formation aux techniques agricoles. Cependant, en dépit de la déstabilisation des investissements consacrés précédemment à l'agriculture, de la poursuite de l'exode rural, du vieillissement de la population active agricole (dont l'âge moyen est de 55 ans) et du manque d'attrait suscité chez les jeunes, c'est le secteur agricole qui présente le meilleur potentiel d'amélioration durable des moyens de subsistance et d'augmentation du produit intérieur brut (PIB).
- La faiblesse du taux de croissance économique, conséquence de la crise économique et financière mondiale, a porté un rude coup au processus de reconstruction. La croissance du PIB est tombée de 9,1 pour cent en 2007 à 4,6 pour cent en 2009. Bien que le Fonds monétaire international ait prévu, en décembre 2010, un taux de croissance de 6,3 pour cent, le Libéria reste vulnérable face aux fluctuations des cours mondiaux des produits alimentaires.
- Les tensions post-conflit, qui ont endommagé le tissu social, la faiblesse du taux d'alphabétisation (55 pour cent seulement des personnes ayant six ans et plus) et les faibles qualifications de la main-d'œuvre ont aiguisé la concurrence sur le marché des emplois non qualifiés.
- L'éducation joue un rôle essentiel dans l'établissement d'une paix et d'une stabilité durables : il convient d'améliorer le taux de scolarisation (actuellement, le taux net de scolarisation dans le primaire n'est que de 33 pour cent³) et d'augmenter les investissements dans le secteur éducatif. Malgré la réduction des disparités entre garçons et filles (le rapport étant de 0,88 dans le primaire et de 0,69 dans le secondaire), il faut redoubler d'efforts en vue d'appuyer la scolarisation des filles et des garçons.
- Une étude menée en 2008 par la Commission Vérité et réconciliation a conclu que les différends concernant la propriété des terres et des biens constituaient l'une des principales menaces pour la paix fragile que connaissait le Libéria. Cette situation est rendue plus complexe encore par la faiblesse du système judiciaire, qui laisse nombre de méfaits impunis, de même que par les carences de l'appareil sécuritaire, qui empêchent l'État d'imposer comme il se doit son autorité.

³ Rapport sur le recensement scolaire national, 2007/2008.

Droits de l'homme

En dépit des progrès réalisés dans la protection des droits de l'homme, la situation reste préoccupante par suite du gros manque de capacités et de ressources dans les systèmes juridique, judiciaire et correctionnel, y compris en matière de justice pour les mineurs. Au caractère courant des viols et autres délits à caractère sexuel ou de la mutilation génitale féminine, viennent s'ajouter les violences infligées aux enfants au sein de la famille, à l'école ou dans le milieu communautaire. En outre, l'arbitrage par ordalie est profondément ancré dans les mœurs et continue d'être pratiqué dans l'impunité.

Sécurité

La sous-région de l'Afrique de l'Ouest est de plus en plus instable. Il semble que les troubles qui ont récemment secoué la Guinée à la suite des élections présidentielles se soient apaisés; toutefois, l'impasse dans laquelle s'est retrouvée la situation politique au lendemain des élections présidentielles de novembre 2010 en Côte d'Ivoire ne laisse pas d'inquiéter, en raison non seulement de son incidence sur les élections nationales prochaines au Libéria, mais aussi de la lourde pression exercée sur les ressources par l'afflux de réfugiés en provenance de Côte d'Ivoire, dont le nombre se montait à 26 500 en janvier 2011.

Corruption

En dépit des efforts du gouvernement pour l'éradiquer, la corruption prolifère. Elle contamine, entre autres institutions étatiques, la police, les établissements scolaires, où il n'est pas rare que l'on réclame de l'argent ou des prestations sexuelles en échange des bonnes notes, et les services de santé. En outre, le versement d'un pot-de-vin pour l'obtention d'un emploi est monnaie courante.

Violence

La fréquence des vols à main armée sur une vaste échelle met en relief les déficiences du secteur de la sécurité, et notamment de la capacité de maintien de l'ordre public par la police. La prédominance de niveaux élevés de violence qui perdurent dans les relations entre hommes et femmes, y compris sous forme de viols dans les foyers familiaux, au sein des communautés et dans les établissements scolaires, est une source de vive préoccupation.

10. Compte tenu des risques de violence au Libéria, la MINUL a décidé de ne pas alléger son encadrement des services de police; les sept unités policières qui avaient été formées et dont la capacité d'appui conserve une importance critique, seront maintenues. Les effectifs de la force de maintien de la paix resteront à leur niveau actuel jusqu'à la conclusion du processus électoral de 2011.

Stratégie de reconstruction et de développement du Libéria

11. La Stratégie pour la réduction de la pauvreté en place pour la période 2008-2011 constitue le cadre national de développement pour le Libéria. Cette stratégie repose sur quatre piliers : i) le renforcement de la sécurité; ii) la promotion du redressement économique; iii) la consolidation de la gouvernance et de l'état de droit; iv) le développement des infrastructures et des services essentiels. Le gouvernement, appuyé par des partenaires internationaux, procède à d'importants investissements visant à atteindre les objectifs de la Stratégie, ce qui est indispensable pour engager le Libéria sur la voie d'un redressement et d'un développement durables.

12. En septembre 2010, le Libéria a été inscrit à l'ordre du jour des travaux de la Commission de consolidation de la paix, laquelle s'est engagée, tout comme le gouvernement du Libéria, à œuvrer pour la paix et la sécurité dans le cadre de la Déclaration sur des engagements réciproques, qui a fixé les priorités en matière de renforcement de la paix : état droit, réforme du secteur de la sécurité et réconciliation nationale. Ces questions sont abordées dans le cadre du Plan des priorités de consolidation de la paix.

13. La production alimentaire s'améliore progressivement dans le Libéria d'après-conflit, à mesure que les terres abandonnées sont remises en culture. Cependant, du fait de la faiblesse de la productivité agricole, le Libéria reste largement tributaire des importations. La hausse des cours mondiaux des produits alimentaires, notamment du riz, a eu de grosses incidences sur la sécurité alimentaire, en particulier celle des populations urbaines ou des catégories rurales non productrices, qui constituent les deux tiers de la population.

Programmes, mécanismes de coordination et réalisations du système des Nations Unies

Coordination et programmes conjoints

14. Le système des Nations Unies est intervenu sur le plan humanitaire tout au long de la crise, dans le cadre de la procédure d'appel global. Le Groupe des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale ont effectué, en 2003, une évaluation des besoins après le conflit. Le système d'action groupée, qui a fait l'objet d'un programme pilote au Libéria début 2006 en vue de renforcer l'obligation redditionnelle, l'efficacité et la prévisibilité en matière d'action humanitaire, a été suspendu fin 2007. Les programmes des Nations Unies menés au Libéria sont harmonisés avec la Stratégie pour la réduction de la pauvreté : le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) fixe les modalités du soutien apporté par les organismes des Nations Unies à la Stratégie, et établit un domaine de résultats supplémentaire pour la période 2008-2012 concernant la lutte contre le VIH et le sida.

15. Afin de tenir compte du passage de l'intervention humanitaire au redressement et au développement, conformément à la Stratégie pour la réduction de la pauvreté et au PNUAD, le soutien à la coordination à l'échelle nationale a été transféré du Bureau de l'appui au Coordonnateur de l'action humanitaire de la MINUL au Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies, actuellement dénommé Bureau intégré du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général. Au niveau des comtés, cette fonction est exercée par des équipes d'appui et par des coordonnateurs. En 2008, le système des Nations Unies a mis sur pied une structure de coordination intégrée fondée sur les cinq résultats du PNUAD : paix et sécurité, relance économique, gouvernance et état de droit, services sociaux essentiels et VIH/sida.

16. À la demande de la Présidente de la République, en mars 2010, le Libéria a opté volontairement pour l'initiative « Unis dans l'action », ce qui a fait de lui le premier pays en situation d'après-conflit doté d'une mission de maintien de la paix à mettre en œuvre cette initiative. Le principe de l'unité d'action des Nations Unies a été lancé conjointement par l'Organisation des Nations Unies, le gouvernement et les partenaires de développement en octobre 2010, à l'occasion d'une réunion de haut niveau qui a entériné une feuille de route pour son exécution et établi un comité directeur conjoint. L'initiative « Unis dans l'action » vise à améliorer la cohérence, l'efficacité et la pertinence des opérations des Nations Unies au Libéria, en privilégiant le renforcement de l'effet de l'action du système des Nations Unies

grâce à une meilleure prise en main par le gouvernement des programmes concernant le pays, à la fourniture d'une assistance coordonnée, efficace et efficiente, et au transfert sans à-coups des responsabilités de la MINUL aux organismes des Nations Unies.

17. Le système des Nations Unies exécute au Libéria cinq programmes conjoints qui associent les avantages comparatifs des organismes des Nations Unies et de la MINUL à l'appui des priorités gouvernementales, telles que définies dans la Stratégie pour la réduction de la pauvreté. Les programmes conjoints, qui comprennent l'élaboration de plans de travail communs, la réalisation conjointe d'évaluations des besoins, la planification, le suivi et l'évaluation, la prise de décisions en collaboration et l'amélioration du dialogue avec les partenaires, visent à s'attaquer aux questions suivantes : i) la sécurité alimentaire et la nutrition; ii) l'emploi et la responsabilisation de la jeunesse; iii) les violences sexuelles et la violence sexiste; iv) l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Au cours du premier trimestre de 2011, un programme conjoint concernant la prévention et l'endigement du VIH et du sida devrait être adopté; un programme conjoint portant sur la justice et la sécurité sera élaboré afin d'aborder les problèmes répertoriés dans le Plan des priorités de consolidation de la paix.

18. Les préparatifs en vue du transfert progressif des fonctions techniques et opérationnelles de la MINUL aux organismes des Nations Unies, aux autorités gouvernementales et à d'autres partenaires ont débuté en 2010. Deux groupes de travail thématiques ont été constitués pour traiter les problèmes touchant à la sécurité et aux actifs civils; des progrès sensibles ont été accomplis en matière de sécurité. Quatre groupes spéciaux conjoints chargés de la transition ont été créés en décembre 2010 pour les questions concernant les frontières et les aéroports, l'ordre public, la sécurité des biens et la logistique : ils ont pour mission de déterminer les tâches de la MINUL pouvant être transférées aux organismes des Nations Unies à courte échéance, ou reprises par les autorités gouvernementales une fois comblés les déficits capacitaires, de même que celles requérant des ressources ou des capacités supplémentaires. Les conclusions et les recommandations préliminaires de ces groupes spéciaux, qui doivent être présentées au Groupe de travail en janvier 2011, déboucheront sur l'élaboration d'un plan détaillé de transition d'ici à la mi-2011. L'Université Columbia, la Banque mondiale, le PNUD et la MINUL prévoient de collaborer à des travaux de recherche sur les effets de ce transfert sur la paix et la stabilité. Les recommandations de politique générale qui devraient en découler contribueront à faire progresser la planification de la transition concernant les actifs civils.

Contribution des divers organismes

19. Le programme de pays du PNUD (2008-2012), qui est harmonisé avec la Stratégie pour la réduction de la pauvreté et le PNUAD, repose sur deux piliers, à savoir la gouvernance démocratique et le développement économique privilégiant les catégories défavorisées, avec quatre sous-composantes opérationnelles : i) capacité étatique et renforcement institutionnel; ii) consolidation de la paix et de la sécurité; iii) politique et gestion économiques; iv) redressement économique durable à l'échelon local. Le renforcement des capacités est la principale activité transversale. Le programme de pays appuie la prise en compte systématique des questions touchant à la problématique hommes-femmes et à l'environnement dans le cadre des politiques nationales, ainsi que la promotion de l'égalité en matière de perspectives socio-économiques.

20. S'agissant du pilier relatif au développement économique privilégiant les catégories défavorisées, une stratégie et un plan d'action décennaux de renforcement des capacités ont

été élaborés, et leurs objectifs sont les suivants : i) améliorer les services essentiels tels que les écoles et les cliniques; ii) améliorer le réseau routier pour permettre l'accès aux marchés ainsi que le retour des personnes à leur lieu d'origine; iii) construire des entrepôts et les confier aux groupements d'agriculteurs afin d'améliorer l'entreposage des denrées alimentaires et d'atténuer l'insécurité alimentaire. Un programme pilote de service national de jeunes volontaires a été lancé, et 65 000 ex-combattants ont bénéficié d'une formation professionnelle dans le cadre du Programme de désarmement, de démobilisation, de réadaptation et de réintégration dans le but de les aider à se réinsérer dans la société. Le programme de vaste portée intéressant le secteur financier est venu en aide à 18 000 bénéficiaires vulnérables au moyen d'initiatives de microfinancement.

21. Le pilier relatif à la gouvernance démocratique soutient la réforme administrative du secteur public, notamment à travers la Commission de lutte contre la corruption du Libéria. Il collabore à l'établissement du rapport final de la Commission Vérité et réconciliation ainsi qu'à l'organisation de la conférence nationale de réconciliation. Un programme de décentralisation de grande envergure a été lancé sous la direction du PNUD et du Ministère des affaires intérieures au niveau des comtés et des districts, avec comme priorité le renforcement des capacités du personnel local. Ce pilier soutient les secteurs de la sécurité et de la justice, en aidant par exemple à rendre plus opérationnelle la police nationale libérienne et en encourageant le renforcement des capacités des procureurs du Ministère public et des avocats de la défense. Le PNUD appuie pour sa part le renforcement des capacités de la Commission électorale nationale, notamment dans la perspective des élections qui se tiendront prochainement, et il fournit une assistance technique pour l'organisation du référendum et des élections nationales en 2011; il gère à cette fin un fonds doté de 30 millions de dollars É.-U.

22. Le gouvernement, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'autres partenaires ont dans une certaine mesure abordé les défis multidimensionnels présentés par les violences sexuelles et la violence sexiste au cours des deux dernières années. Le FNUAP a remis en état 12 dispensaires, distribué des trousseaux d'intervention pour les cas de viol et des trousseaux de prophylaxie post-exposition, tenu des ateliers pour formateurs consacrés à la prise en charge clinique des victimes de viol, et doté les centres médicaux de formulaires de compte rendu, dans le but de faciliter la poursuite en justice des violeurs. En dépit de l'accroissement considérable de l'accès aux services médicaux, 20 pour cent seulement des victimes de viol répertoriées ont eu accès à ces services dans les 72 heures suivant l'agression. Dans les zones rurales, il demeure très difficile d'accéder à ces services, en raison de l'insuffisance des installations au niveau communautaire, mais aussi du fait que les professionnels de la santé qualifiés ne demeurent pas sur place, et enfin parce que les infrastructures sont inadéquates au niveau des comtés.

23. Le lancement en 2008 du programme du gouvernement et de l'Organisation des Nations Unies pour la lutte contre les violences sexuelles et la violence sexiste a aidé à améliorer les mécanismes de recours et les systèmes visant à réduire ce type de violence. Au cours de la première phase, qui s'est déroulée de 2008 à 2010, un appui a été apporté dans les domaines de la prise en charge psychosociale, des soins de santé, des recours judiciaires ainsi que de la sécurité et de la protection, parallèlement à la mise en place d'un mécanisme efficace de coordination. Un fonds doté de 11 millions de dollars a été mis à disposition pour l'exécution de ce programme.

24. Des travaux menés par divers acteurs ont débouché sur l'élaboration de procédures permanentes standard applicables à l'échelle nationale aux cas de violences sexuelles et de

violence sexiste et aux foyers d'accueil sécurisés, et d'un système conjoint de suivi. Parallèlement, sous l'impulsion du gouvernement, un système d'aiguillage a été mis sur pied afin de permettre aux victimes d'accéder aux services voulus. Le principe de la tolérance zéro en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles a été renforcé dans tous les comtés limitrophes grâce à une formation dispensée aux agents de sécurité frontaliers, en collaboration avec le gouvernement, l'Organisation des Nations Unies et les communautés.

25. Dans le cadre des sessions de formation dispensées aux agents de sécurité des comtés frontaliers sur les violences sexistes et sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, la participation de femmes faisant du commerce a contribué à mettre en lumière les risques auxquels sont exposées ces femmes lorsqu'elles traversent la frontière.

26. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a signé en 2008 son programme quinquennal de coopération avec le gouvernement, qui couvre la période 2008-2012. L'objectif de l'UNICEF est de réduire la mortalité et la vulnérabilité infantiles, tout en créant un environnement sûr et pacifique pour les enfants : i) en améliorant la fourniture de prestations; ii) en renforçant les capacités des services gouvernementaux et des partenaires civils; iii) en appuyant la formulation d'une politique nationale axée sur la défense des droits des enfants. Il conviendra de renforcer le partenariat avec d'autres organismes et avec les communautés, compte tenu du contexte post-conflit et eu égard aux considérations d'équité. Les trois principaux programmes menés par l'UNICEF à l'appui du gouvernement sont les suivants :

- Le programme pour la survie de l'enfant. Il vise à réduire, d'ici à 2012, le taux de mortalité maternelle de 10 pour cent, et le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans de 15 pour cent. Conformément à la Stratégie pour la réduction de la pauvreté et au PNUAD, ce programme améliore l'accessibilité et l'utilisation, par les mères et par les enfants dans les populations les plus vulnérables, des prestations en matière de santé, de nutrition, et d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Le programme intervient à trois niveaux : i) appui aux politiques visant à promouvoir la survie des enfants de moins de cinq ans et des femmes en âge de procréer; ii) renforcement des capacités des ministères engagés dans la promotion de la survie des enfants; iii) amélioration des capacités des dispensateurs de soins et des communautés en matière de survie des enfants et de santé maternelle.
- Le programme pour l'éducation de base et l'égalité des sexes. Il vise à améliorer l'accès à l'école primaire en portant le taux net de scolarisation de 25 pour cent en 2007 à 75 pour cent, tout veillant à la parité entre les sexes jusqu'à la sixième année d'études, et à accroître la rétention scolaire afin d'atteindre un taux d'achèvement du cycle de 90 pour cent. Les deux volets du programme, à savoir l'amélioration de l'accès au profit de l'égalité entre les sexes et la mise en œuvre d'initiatives visant à accroître la qualité, répondent en outre aux objectifs du Millénaire pour le développement 2 et 3 et aux résultats 4 et 5 du PNUAD.
- Le programme pour la protection de l'enfance. Il comprend deux volets : la justice des mineurs, et la protection sociale des enfants vulnérables et des jeunes. Il privilégie l'élaboration de lois et de systèmes de protection sociale prenant en compte la situation des enfants, en mettant par exemple sur pied des structures communautaires de gestion des conflits ainsi que des systèmes juridiques assurant la protection des enfants. L'UNICEF, en partenariat avec le gouvernement, les organisations civiles et

les communautés, s'attache à créer un environnement dans lequel les enfants sont à l'abri de la violence, des sévices, de l'exploitation et de la négligence. Cette initiative contribue aux résultats 1, 3, 4 et 5 du PNUAD, aux piliers III et IV de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté, et aux objectifs du Millénaire pour le développement 1, 3, 6, 7 et 8.

27. Un bon nombre des interventions de l'UNICEF sont mises en œuvre dans le cadre de programmes menés conjointement par des organismes des Nations Unies et le gouvernement et axés sur la sécurité alimentaire et la nutrition, la lutte contre les violences sexuelles et la violence sexiste, ainsi que l'habilitation et l'emploi des jeunes au Libéria.

28. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'efforce de contribuer à la consolidation de la paix en mettant en œuvre deux initiatives prioritaires de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté et du Fonds pour la consolidation de la paix : i) promouvoir la réconciliation nationale et la gestion des conflits; ii) renforcer les capacités nationales en matière de consolidation de la paix.

29. À cette fin, il s'emploie à : i) améliorer le milieu de travail et les capacités au siège de la police nationale du Libéria; ii) améliorer les prisons ainsi que l'accès à la justice et garantir des conditions d'emprisonnement humaines; iii) fournir une supervision technique et financière afin de veiller à la construction d'établissements scolaires relevant du Ministère de l'éducation; iv) construire trois bâtiments administratifs de district servant de modèle pour les régions de l'Ouest, du Centre et du Sud-Est; v) améliorer le cadre de travail des commissaires et des autres fonctionnaires gouvernementaux au niveau des districts; vi) améliorer les soins prénatals et postnatals en réduisant les taux de morbidité et de mortalité grâce à un meilleur accès aux soins médicaux essentiels; vii) rendre les naissances plus sûres grâce à la rénovation de la maternité hospitalière de Monrovia et à la fourniture de nouveaux équipements médicaux.

30. Les interventions de l'UNOPS ont appuyé les initiatives suivantes : i) formation du personnel des organisations civiles à la recherche collaborative axée sur l'action et promotion du dialogue également orienté vers l'action; ii) formation d'un groupe, au Ministère des affaires intérieures, chargé d'étudier les problèmes se posant dans le domaine de la consolidation de la paix au Libéria en tenant compte des perceptions des différents segments de la société libérienne, et de faire rapport sur la question; iii) création d'une plate-forme nationale de dialogue intersectoriel sur les défis que pose la consolidation de la paix; iv) suivi des trois recommandations issues du projet de réconciliation de Nimba de 2008, campagne de sensibilisation de l'opinion afin de combattre la discrimination interethnique, et création d'un réseau de comités de la paix. S'agissant des interventions en matière de construction et de réparation, elles comprennent :

- la rénovation du toit, du système électrique et du système de plomberie de la maternité hospitalière;
- la construction d'une nouvelle prison sécurisée (comptant 72 lits) et l'offre du soutien logistique correspondant;
- la construction de 120 salles de classe permettant de scolariser 5 400 élèves supplémentaires;

- la construction, dans trois comtés, de trois immeubles de bureaux destinés aux commissaires de district et aux représentants ministériels.

31. Les interventions du PAM au Libéria se fondent sur une lettre d'entente signée avec le gouvernement. Les programmes du PAM appuient les piliers de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté concernant la relance économique et la remise en état de l'infrastructure et des services essentiels, ainsi que les résultats 2, 4 et 5 du PNUAD. Ces initiatives sont mises en œuvre à la faveur d'une intervention prolongée de secours et de redressement et d'un projet d'alimentation scolaire, activités qui ont toutes deux atteint leur dernière année d'exécution. Les principales activités dans le cadre de ces deux projets sont :

- Achats au service du progrès. Cette initiative vise à inciter les petits agriculteurs à augmenter leur production en renforçant les capacités des organisations d'exploitants agricoles en matière de gestion et de transformation, et en leur donnant davantage accès à des marchés de produits alimentaires leur garantissant des transactions équitables à des conditions prévisibles. Elle atteint ses objectifs en achetant des excédents qui sont ensuite distribués dans le cadre du programme d'alimentation scolaire et dans les régions frappées par une pénurie.
- Remise en état des moyens de subsistance. Ce programme permet aux agriculteurs d'augmenter leurs excédents commercialisables en les aidant à accroître leur productivité et les superficies mises en culture, grâce à la bonification des marécages et à la construction de petits systèmes d'irrigation, dans le cadre d'activités Vivres contre travail ou Espèces contre travail. L'objectif du PAM est d'utiliser l'aide alimentaire comme bras de levier pour reconstituer les moyens de subsistance des familles rurales en aidant les petits exploitants à remettre en état leurs actifs agricoles, l'accent étant mis sur la production rizicole.
- Alimentation scolaire. Ces interventions offrent une protection sociale aux écoliers du primaire. L'alimentation scolaire cible les régions touchées par l'insécurité alimentaire, où les taux de malnutrition sont élevés chez les enfants, où le taux de scolarisation est faible et fluctuant et les taux d'abandon élevés (-notamment chez les écolières) et où le taux d'analphabétisme est important. Le projet fournit des repas nourrissants aux enfants du primaire ainsi que des rations à emporter aux écolières de la quatrième à la sixième année d'études. Il renforce également les capacités de suivi et de gestion du Ministère de l'éducation tout en intensifiant la participation communautaire. Pour appuyer les efforts du gouvernement, le PAM propose un programme d'alimentation scolaire orienté vers le développement, afin d'accroître la scolarisation et de pérenniser la fréquentation scolaire. D'après une évaluation externe des activités du PAM effectuée en 2008, les repas scolaires contribuent pour beaucoup à la relance du système éducatif dans les zones rurales, et ils encouragent le retour et la réinstallation des populations déplacées.
- Le PAM a recours à l'assistance alimentaire pour préserver la situation nutritionnelle et l'état de santé des mères et des enfants exposés au risque de

malnutrition, des malades de la tuberculose et des personnes vivant avec le VIH. Dans le cadre de l'intervention prolongée de secours et de redressement, le PAM fournit, durant la saison de soudure et à titre de protection sociale, des rations visant à atténuer l'incidence des prix élevés des produits alimentaires sur les ménages ruraux vulnérables, dans les comtés les plus exposés à l'insécurité alimentaire durant la période maigre, entre les récoltes.

- Le PAM a entrepris de renforcer, par le biais des repas scolaires et des programmes de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition, la capacité du gouvernement et des communautés de prendre en main la gestion des programmes et d'y participer.

32. En coopération avec le gouvernement, les organismes des Nations Unies, les donateurs et les parties prenantes, le PAM est en train d'élaborer une stratégie de pays pour le Libéria fondée sur l'analyse du processus de reconstruction, la situation actuelle en matière de sécurité alimentaire et le travail accompli par les partenaires de développement. Cette stratégie fournira une feuille de route décrivant de quelle manière le PAM peut contribuer au rétablissement durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle vise à intégrer la sécurité alimentaire et la nutrition en tant que composantes du programme gouvernemental de développement, lequel comprend la Stratégie pour la réduction de la pauvreté, le Programme d'investissement dans le secteur agricole du Libéria, les politiques et programmes en matière d'éducation et de santé, et le PNUAD.
